

La Grève générale de 1932

« Qu'est ce que cette grève du Borinage sinon le peuple ouvrier qui se met en colère ?¹ »

Colette Huberty

Introduction

Il y a 75 ans, au cœur de la dépression économique mondiale des années 1930, plus de 100.000 travailleurs des régions du Borinage, du Centre et de Liège se mirent en grève. Ce mouvement, parti des mines du Borinage pour se répandre comme une traînée de poudre à travers tout le Hainaut, ne devait rien à une revendication préparée par les organisations syndicales dans le but d'obtenir des avantages supplémentaires. Ce fut un mouvement de colère et de désespoir, porté par une population accablée par la crise, se sentant lâchée par ses organisations. À l'inverse du mouvement de grève qui devait, quatre années plus tard, en 1936, alors que la crise semble lâcher prise, obtenir les congés payés et la semaine de 40 heures, les journées « insurrectionnelles » de juillet 1932 trouvent leur origine dans l'impasse dans laquelle se trouve alors le monde ouvrier, et particulièrement le plus déshérité, celui des mineurs.

Si, durant les années 1920, le sort de la classe ouvrière s'était considérablement amélioré grâce à la prospérité économique et à l'action des organisations sociales, cette embellie connaît une brusque régression lorsque la crise –signifiée par le krach de Wall Street en 1929– frappe l'Europe au cours de l'année 1930. Faillite et fermetures d'entreprises se multiplient. Pour la plupart des industries, il devient de plus en plus difficile d'écouler la production d'autant que les pays voisins établissent rapidement des barrières douanières protectrices. La politique du franc fort, appliquée contre vents et marées par les gouvernements belges successifs pénalise une industrie tournée majoritairement vers l'exportation. Les secteurs industriels les plus touchés sont le textile, la métallurgie, les verreries...

Dans le secteur des mines, les stocks de charbon s'accumulent d'autant plus que la Belgique, en raison d'un accord commercial passé avec l'Allemagne, continue d'importer de grandes quantités de charbons allemands. Pour les mineurs, le chômage partiel devient la règle de travail.

Les conséquences sociales

Dans toute la Belgique, le nombre des chômeurs augmente. De 1% de la population active en 1928, il passe à 4% en 1930 et atteint, en 1932, plus de 20%². Au début de 1932, on estime à 300.000 le nombre de chômeurs, complets ou partiels³. Toutefois, ce

¹ *Le Pays wallon*, vendredi 8 juillet, p. 1.

² Serge JAUMAIN, *Industrialisation et sociétés (1830-1970). La Belgique.*, Paris, Ellipses, 1998, p. 67.

³ Karel VERHAGHERT, *Production et consommation. Stupeur, désespoir et incertitude*, dans *Les années 30 en Belgique. La séduction des masses*, Bruxelles, 1994, CGER, p. 145.

chiffre ne prend en compte que les travailleurs assurés. L'assurance chômage n'est, en effet, pas encore obligatoire. Elle ne le sera qu'en 1944, lors de la conclusion du Pacte social.

Les salaires commencent à chuter à la fin de 1930. *«Jusqu'en 1931, la politique de déflation menée par le gouvernement permet de compenser les pertes salariales par une baisse des prix. Mais, à partir de 1932, le niveau de vie général, particulièrement celui des agriculteurs et des ouvriers, commence à baisser. Les loyers s'envolent, les augmentations fiscales grèvent les budgets tandis que, d'un autre côté, la possibilité d'augmenter ceux-ci s'amenuise : les primes et heures supplémentaires sont supprimées, le chômage intermittent frappe un grand nombre de travailleurs.»*⁴ Pour l'ensemble de la classe ouvrière, on peut estimer à 30% la perte du pouvoir d'achat. Dans certaines régions, la misère que l'on croyait conjurée après la fin de la Première guerre mondiale, fait sa réapparition.

Paul Pastur dans le «Journal de Charleroi», plaide pour la création d'un comité de secours, à l'image du Comité d'alimentation qui existait pendant la guerre pour les enfants des chômeurs. *«J'ai pu toucher du doigt la misère ouvrière et j'ai encore le cœur déchiré par les spectacles poignants que j'ai vu dans la région et ailleurs.»*⁵

Si le pouvoir d'achat de ceux qui travaillent baisse drastiquement en raison notamment du montant des loyers qui grève les budgets, que dire du «spectacle lamentable de cette multitude des «sans-travail» obligée de recourir à la bienfaisance publique et à la charité privée –à peine de mourir de faim– parce que non assurée au chômage.»⁶

«Les pauvres (...) deviennent chaque jour plus nombreux. Abandonnés par les pouvoirs publics, ils n'ont de recours qu'auprès de la charité catholique. La charge de celle-ci devient chaque jour plus lourde. Aussi n'hésitons nous pas à faire appel à la générosité de nos lecteurs.», relate l'organe chrétien, *Le Pays wallon*.⁷

Les mineurs

À cette époque, le secteur des charbonnages occupe quelques 10% des travailleurs belges répartis sur plusieurs bassins : le Borinage, le Centre, la région liégeoise et la Campine.

Depuis 1919, c'est au sein de la Commission paritaire des mines (la Commission nationale mixte des mines-CNMM) que les patrons charbonniers et les représentants des syndicats règlent les questions relatives aux salaires et aux conditions de travail. Depuis 1920, les salaires des mineurs sont liés à l'index. Toutefois, certaines hausses de salaires («glissements») se produisent, en dehors de l'index, lorsque la demande en charbon est forte. Pour rétablir ces «glissements», les patrons charbonniers estiment qu'il y a lieu de procéder à une correction de salaire lorsque la demande est faible.

⁴ *Questions d'histoire sociale*, p. 31.

⁵ *Journal de Charleroi*, 22 juin 1932, p. 2.

⁶ *Le Pays wallon*, 28 mai 1932, p. 1.

⁷ *Le Pays wallon*, 27 mai 1932, p.1.

À partir de 1930, en raison de la baisse des prix, 7 baisses conventionnelles des salaires sont appliquées. Mais de plus, des baisses extra conventionnelles en réparation des «glissements», sont réclamées par les patrons. *«Ainsi, en moins de deux ans, les salaires des ouvriers mineurs se sont trouvés diminués de plus d'un tiers. Encore cela n'est-il vrai que pour les ouvriers –devenus de moins en moins nombreux– qui peuvent travailler tous les jours. Les autres –c'est le plus grand nombre– subissent une perte supplémentaire de 16,5% s'ils ne travaillent que cinq jours par semaine et une perte supplémentaire de 50% s'ils ne travaillent que trois jours par semaine.»*⁸

Pour les mineurs, particulièrement dans la région du Borinage déjà frappée par les restructurations de charbonnages et les fermetures de puits, la vie devient particulièrement difficile.

Le rôle des organisations syndicales

Au début des années 30, débordées par les tâches administratives que réclament la gestion des caisses de chômage, les organisations syndicales concentrent leurs efforts sur la préservation des acquis sociaux, menacés par les politiques de restrictions budgétaires. Elles tentent d'éviter le recours à la grève, préférant la voie de la conciliation et de la négociation qui leur paraît la seule position possible, dans un contexte où le rapport de force ne joue pas en faveur des travailleurs. Les syndicats socialistes, majoritaires en Wallonie, suivent en cela la politique de collaboration pratiquée par le POB (Parti ouvrier belge) depuis la fin de la première guerre mondiale.

Cette attitude d'intégration et de conciliation, remise en cause dès les années 1920 par une aile gauche adhérant à la III^e internationale, a donné naissance, sur le plan politique, à la création du Parti communiste et sur le plan syndical, à celle de petites cellules syndicales révolutionnaires, actives dans les régions du Borinage, de Charleroi et de Liège.

Au début des années 30, le fossé entre la base et ses organisations s'élargit donc, de même que le fossé entre les travailleurs syndiqués et ceux qui, ne l'étant pas, sont particulièrement frappés par la misère résultant du chômage.

Les évènements

A la fin du mois de mai 1932, alors que se profile une nouvelle baisse conventionnelle des salaires de 5%, les patrons charbonniers annoncent leur attention de procéder également à une nouvelle réparation de «glissements» des salaires. *«Pour les mineurs la coupe est pleine»*, titre le *Journal de Charleroi*⁹. La CNMM, réunie par le Ministre du travail Henri Heymans, ne parvient à s'entendre que sur un report momentané des baisses salariales.

⁸ *Gazette de Charleroi*, 31 mai 1932, p. 5

⁹ *Journal de Charleroi*, 29 mai 1932, p. 2

Après un congrès houleux de la Centrale des mineurs, où partisans et opposants à la grève s'affrontent, les députés Achille Delattre et Alfred Lombard interpellent le Ministre du travail et de l'industrie à la Chambre et avertissent : «*Mais comment voulez-vous que des ouvriers dont le salaire a été réduit de 30% en un an et demi supportent encore des réductions de 15 à 20 %?... On chôme plusieurs jours par semaine. Les ouvriers ne pourraient pas supporter une nouvelle réduction. Vouloir leur imposer pareil sacrifice, ce serait les engager dans une grève sans issue, une grève désespérée.*»¹⁰

Sitôt appliquée la baisse conventionnelle du 19 juin, quelque grèves spontanées éclatent dans le Borinage. Elles n'ont pas toutes pour objet la baisse salariale mais concernent aussi les méthodes de travail car «*la brutalité dans la conduite des hommes, générale jusqu'à une époque récente dans toute l'industrie houillère, était là plus accusée que partout ailleurs*».¹¹

Plusieurs milliers de mineurs borains sont en grève, notamment dans le bassin du Couchant de Mons, et cela, malgré les exhortations de la Centrale des mineurs à reprendre le travail en respectant la convention signée.¹² L'organisation syndicale peine à contenir la colère des mineurs. Les assemblées syndicales sont désertées ; c'est au coin des rues ou à la porte des charbonnages que se tiennent les rassemblements. La présence d'«*éléments incontrôlables*», proches des communistes, qui se rependent un peu partout pour «*semer le trouble*», est immédiatement pointée du doigt.¹³ Et en effet, le Drapeau rouge consacre, à partir du mois de mai, la plupart de ses premières pages à soutenir les mineurs en grève, à dénoncer leur situation et à prôner la grève générale, tandis que les syndicats appellent au respect des conventions en plaidant l'inutilité d'une grève dans un tel marasme économique. Eugène Van Walleghem, président des métallurgistes de Charleroi, doit constater que «*moralement, les socialistes arrivent au bout de ce qu'ils peuvent faire accepter aux travailleurs.*»¹⁴ À Châtelet, le délégué des mineurs se fait huer.¹⁵

Des manifestants en nombre pour défendre les allocations de chômage

C'est dans ce contexte tendu que, le 27 juin, le Conseil des ministres marque son accord sur un projet d'arrêté royal limitant le montant et les conditions d'octroi du chômage. Les organisations syndicales socialistes réagissent en organisant, le 4 juillet, des manifestations de protestations dans plusieurs grandes villes du pays.

A Charleroi, outre la présence de milliers de chômeurs, les ouvriers regroupés sous les bannières de leur syndicat, défilent en nombre. Les calicots réclament du travail pour tous, des allocations de chômage décentes, l'arrêt des baisses de salaires... Tous évoquent l'impossibilité de vivre avec 2 ou 3 jours de travail par semaine. «*Les femmes du peuple manifestent. Elles ne se promènent pas... Elles, plus que les hommes savent*

¹⁰ *Gazette de Charleroi*, 31 mai 1932, p. 5.

¹¹ Louis DELSINNE, *Les grèves générales au XX^e siècle en Belgique*, dans *Socialisme*, n° 68, mars 1965, p. 198.

¹² *Journal de Charleroi*, 25 juin 1932.

¹³ *Gazette de Charleroi*, 22 juin 1932, p.2, *Journal de Charleroi* 25 juin p.1 et *Le Pays wallon*, 26 juin 1932, p. 2.

¹⁴ *Journal de Charleroi*, 25 juin 1932, p. 1.

¹⁵ *Journal de Charleroi*, 26 juin 1932, p. 5.

les difficultés de boucler le budget familial.»¹⁶ A Mons, 15.000 personnes défilent dans une atmosphère qui «montre l'étendue du désespoir»¹⁷. Là encore, la présence de nombreuses femmes brandissant des pancartes réclamant du travail et du pain est notée. Des drapeaux noirs avec des têtes de mort défilent ainsi que des pancartes décrétant que les chômeurs préfèrent la mort à la faim de leurs enfants. Les pancartes et les drapeaux sont cravatés de noirs, en signal de détresse. En général, conclut le Journal de Charleroi, «les manifestants tirent toujours une juste gloire de leur nombre. Mais cette fois-ci, ce nombre, plus grand qu'il ne le fut jamais depuis la manifestation des huit heures, restée fameuse, multiplie la somme des privations et des misères qu'entraîne le chômage»¹⁸.

De la manifestation à l'«insurrection»

Au moment même où les cortèges désespérés défilent dans les villes industrielles, la situation des mineurs du Borinage bascule. Alors que l'organisation syndicale était parvenue, tant bien que mal, à obtenir un retour au travail, deux charbonnages du Couchant de Mons –les Charbonnages belges et les Charbonnages du Levant de Flénu– vont mettre le feu aux poudres en refusant de reprendre les ouvriers, prétextant l'introduction de nouvelles méthodes de travail. Au terme d'une réunion houleuse, la centrale des mineurs du Borinage annonce alors une grève générale pour le 6 juillet. Elle réclame la répartition du travail disponible et la stabilisation des salaires jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Immédiatement, des incidents se produisent, notamment à Cuesmes où les femmes empêchent les ouvriers réquisitionnés par le gouvernement pour le service de l'exhaure d'aller travailler.

Le 7 juillet, les mineurs de Bray, dans le Centre, débrayent à leur tour en solidarité avec leurs collègues du Borinage. Un meeting se forme sur la place Mansart à La Louvière et un appel est lancé à la foule. Il faut propager la grève, par tous les moyens, à toutes les industries du Centre jusqu'à Charleroi. Dès le lendemain, des cortèges de cyclistes et motocyclistes partent de La Louvière en direction de Charleroi. Sur leur passage, les puits de Fontaine-Lévêque, Anderlues, Bascoup,... ferment les uns après les autres. Des métallurgistes, des céramistes, des verriers, ... rejoignent le mouvement en signe de solidarité. Le 8 juillet, près de 20.000 travailleurs du Centre sont en grève.

À nouveau, tous les observateurs notent, non seulement la présence des femmes dans les cortèges mais surtout leur acharnement. Ce sont elles qui empêchent les employés de se rendre dans les bureaux des charbonnages, ce sont elles qui se placent en travers des chemins... *«Il convient pourtant de constater notamment que les femmes montrent actuellement plus d'exaltation que les hommes. Plus de cortège d'hommes avec musique, comme on en constatait dans le temps en période de grève boraine, mais des cortèges de femmes criant et gesticulant dans les rues et excitant les hommes à la résistance.*

¹⁶ *Journal de Charleroi*, 5 juillet 1932, p. 3.

¹⁷ *Gazette de Charleroi*, 4 juillet 1932, p. 1.

¹⁸ *Journal de Charleroi*, 5 juillet 1932, p. 3.

On dirait vraiment que ce sont elles qui mènent le mouvement» constate la Gazette de Charleroi.¹⁹ «Là encore, le mouvement est conduit par les femmes qui n'ont pas voulu laisser parler le délégué syndical qui tentait de faire comprendre aux ouvriers qu'ils se plaçaient dans une fâcheuse situation en cessant le travail sans avoir remis leur préavis», mentionne également Le Pays wallon ²⁰, qui conclut le lendemain : «Cela ne va pas, mais pas du tout, quand les femmes s'en mêlent, ce n'est pas bon signe et les excès seront difficiles à réprimer, d'ailleurs on se défend mal contre des gens qui ont faim.»²¹

Les grévistes arrêtent la circulation des tramways et des trains de la ligne Binche-Charleroi. Les cohortes de cyclistes et motocyclistes grossissent et atteignent Marchiennes-au-Pont. Ils y font convergence avec des groupes d'ouvriers prêts à se mettre en grève malgré les appels de la centrale des mineurs de Charleroi qui tente d'inciter les travailleurs à résister aux provocations des «moscoutaires». Mais elle ne sera pas entendue. Des cortèges se forment, parfois groupés autour de drapeaux rouges. La gendarmerie est en alerte dans toute la région de Charleroi.

Pendant ce temps, dans le Borinage, les incidents se multiplient, et servent de prétexte à l'arrivée massive de la gendarmerie. Des cortèges de femmes manifestent à Hornu, à Gemappes, Quaregnon, Cuesmes... Dans le centre, la maison du Peuple de Jolimont est attaquée par des grévistes qui refusent d'entendre les appels au calme lancés par les organisations syndicales.

Devant l'ampleur du mouvement, le ministère de l'intérieur décide faire intervenir l'armée et notamment les unités motorisées des brigades mobiles. Le Gouverneur de la province de Hainaut interdit la circulation des bicyclettes et des motos et les rassemblements de plus de 5 personnes. Le régiment du 10^e de ligne débarque à la gare de Charleroi et vient renforcer les contingents de gendarmes. Dès lors, face à ce déploiement de forces, les manifestations ne peuvent que tourner à la violence.

La colère des ouvriers déferle aussi bien sur le château du directeur des usines de la Providence –lequel est incendié le 10 juillet– que contre les maisons du peuple socialistes.

En plusieurs endroits, les grévistes dépaient les rues, s'attaquent aux trams, construisent des barricades. Les gendarmes tirent et laissent 2 morts : un jeune ouvrier de 23 ans, François Bolle, à Montignies sur Sambre et un second, Louis Tayenne, tué à Roux. Ironie des événements, les autos mitrailleurs devront protéger la Maison du Peuple de Charleroi, assaillie par les grévistes huant Émile Vandervelde qui tente vainement de prendre la parole.

Dépassé par l'ampleur d'un mouvement qu'ils n'ont pu canaliser, les syndicats se sont contentés de pointer du doigt des meneurs venus de l'extérieur, ne contredisant pas l'opinion reflétée par la presse de tous bords : celle d'un grand complot communiste orchestré de l'étranger. «*La marche des émeutiers*», affirme la libérale Gazette de Charleroi, «*leurs procédés d'infiltration, leurs méthodes d'action sont trop minutieusement calculés et concertés pour qu'on puisse douter un instant qu'on se trouve*

¹⁹ Gazette de Charleroi, 7 juillet 1932, p. 6

²⁰ Le Pays Wallon, 7 juillet 1932, p. 1

²¹ Le Pays Wallon, 8 juillet 1932, p. 1

devant une organisation préparée de longue date et n'attendant que l'occasion de fonctionner.»²² «Les moscoutaires sont évidemment une minorité dans la masse, concède Le Pays wallon, «mais une minorité agissante qu'il importe de maîtriser au plus tôt. Il est évident, poursuit le journal, qu'il existe «un plan d'action révolutionnaire bien précis» qui «possède un service de renseignement sur les emplacements des troupes et des forces de la gendarmerie.»²³

L'union sacrée et le retour à l'ordre

Devant la tournure «insurrectionnelle» des événements, les organisations syndicales doivent tenter de reprendre leurs troupes en main. À l'initiative du député démocrate chrétien Jean Bodart, les responsables des syndicats chrétiens et socialistes de Charleroi acceptent de se rencontrer en vue d'adopter une position commune. Ils se déclarent en accord avec les revendications mais condamnent de la violence et invitent les ouvriers à suivre la discipline syndicale. De son côté, la Commission syndicale, en accord avec le POB, décrète enfin, le 11 juillet, la grève générale et dépose une série de revendications parmi lesquelles le maintien des indemnités de chômage et l'assistance aux non-assurés, l'arrêt des diminutions de salaire, le partage du travail disponible, le retrait du projet de loin d'impôt sur le pain et la mise à l'étude de la semaine de 40h. Elle charge ses parlementaires de porter la discussion à la Chambre.

Du côté des forces de l'ordre, on procède un peu partout à des arrestations de communistes.

À Mons, le parquet saisit des documents qui, affirment les journaux, permettent de démontrer que l'insurrection est bien le fruit d'un complot communiste dirigé depuis «Berlin, Paris et même Moscou»²⁴. Le Drapeau rouge, organe du parti communiste est interdit.

La thèse du complot, toutefois, s'étiolera rapidement au fur et à mesure du retour de l'ordre. Les affirmations de «complot avéré» se transformeront, quelques jours plus tard en dénonciations d'une «influence pernicieuse».

Au Parlement, l'heure est à l'union sacrée devant l'ampleur du mouvement. Même le très libéral député Devèze convient que «diminuer encore certains salaires qui ont atteint le minimum vital serait une erreur que le pays paierait cher aussi bien économiquement et socialement.»²⁵ La proposition de loi créant un impôt supplémentaire sur le pain regagne les cartons et l'on promet d'organiser une commission qui étudiera les questions relatives au temps de travail.

Dès le lendemain, les commissions paritaires des différents secteurs se réunissent et parviennent à conclure des accords portant principalement la stabilisation provisoire des salaires. Estimant ces résultats suffisants, le POB et la Commission syndicale votent, le 16 juillet, la reprise du travail à l'unanimité.

²² Gazette de Charleroi, 10 juillet 1932, p. 1.

²³ Le Pays Wallon, 11 juillet 1932, p. 1.

²⁴ Gazette de Charleroi, 13 juillet, p. 1.

²⁵ Gazette de Charleroi, 7 août 1932, p. 1.

Le combat désespéré des mineurs

Mais si le travail reprend en sidérurgie et dans les autres secteurs, il n'en est pas de même chez les mineurs. Les fédérations du Centre, du Borinage et de Charleroi estiment logiquement que l'accord proposé par la CNMM ne répond pas à toutes leurs revendications, notamment celles qui concernent le partage du travail disponible et la stabilisation définitives des salaires. Le 21 juillet, de nouvelles revendications sont déposées : le retrait du facteur charbon du calcul de la convention sur les salaires (dont le prix en chute tire les salaires vers le bas) et le relèvement des bas salaires. Les mineurs du Centre et du Borinage veulent, en outre, une augmentation de 5%. La grève se poursuit donc et durera encore six semaines.

Isolés, les mineurs ne parviendront pas à obtenir de la Commission syndicale qu'une grève générale de solidarité appuie leurs revendications. Durant l'été, les négociations au sein de la CNMM échouent en raison de la résistance des mineurs dont la situation s'aggrave pourtant. À la mi-août, sur les quelques 139.000 mineurs de Wallonie, il y a encore 109.000 grévistes. Les organisations communistes continuent de soutenir activement les revendications des ouvriers et tentent de venir en aide aux familles dans le besoin, par l'intermédiaire du Secours rouge international. Mais malgré l'organisation de la solidarité en faveur des familles des grévistes, sous la forme de soupes populaires, de collectes de vivres, de vêtements et d'argent, la misère s'installe.

À la fin de l'été, alors que la situation de nombreuses familles de mineurs est critique, un nouvel élément va permettre de débloquer la situation. Tout au long de l'été, le gouvernement a négocié avec l'Allemagne de nouveaux accords de contingentement du charbon. Suite à la signature de ceux-ci, le Ministre du travail peut déposer, début septembre, une nouvelle proposition aux mineurs. Elle comporte la révision des bas salaires et la stabilisation de ceux-ci jusqu'au 1^{er} novembre, la création d'une commission chargée de réviser la convention paritaire sur les salaires, la garantie du réembauchage de l'ensemble des mineurs dans le Borinage et une augmentation de tous les salaires de 1%.

C'est une victoire pour les mineurs, si mince paraît-elle. Le 9 septembre, ils reprennent le chemin du travail. Ils ont payé un lourd tribut notamment en Borinage où la répression contre les grévistes rouges se poursuivra longtemps. Henri Storck réalisera, en septembre un documentaire exemplaire sur la misère des familles de Bray : «Misère en Borinage».

Bibliographie

- *Mineurs en lutte ! La grève générale de l'été '32*, DERUETTE S. et al., 1994, Bruxelles-Seraing, éd. Fondation Joseph Jacquemotte - Institut d'Histoire Ouvrière, Économique et Sociale.
- *De algemene staking van 1932, voornamelijk in het Bekken van Charleroi*, Verhandeling aangeboden door Frans DRIESEN, tot het bekomen van de graad van Licenciaat in de Geschiedenis, Leuven, 1981.
- DELSINNE Léon, *Les grèves générales au XX^e siècle en Belgique*, in *Socialisme*, n°68, mars 1965, pp. 197-218, III : *Les grèves de 1932*.
- VERHAGHERT Karel, *Production et consommation. Stupeur, désespoir et incertitude*, dans *Les années 30 en Belgique. La séduction des masses*, Bruxelles, 1994, CGER, p.145.
- *Questions d'histoire sociale*, COENEN Marie-Thérèse (sous la dir.), Bruxelles, CARHOP-FEC, 2005.
- Gazette de Charleroi
- Journal de Charleroi
- Le Pays wallon